



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 avril 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 avril 2011

Publié le 22 avril 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Roland PONSAA	
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Franck MELOTTE	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Philippe BELLEVILLE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Norbert CHEVIGNY	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Welience Santé et Technologies - Demande de subvention période 2011 - 2012

Le Grand Dijon a apporté son soutien financier au fonctionnement du département « Welience Santé et Technologies », d'uB-Filiale, filiale de valorisation de la recherche et du transfert de technologies de l'Université de Bourgogne, au titre des exercices 2009 et 2010.

Le Grand Dijon s'est réservé la possibilité de reconduire cet accompagnement financier, au vu du rapport d'activités et du bilan financier de la plate-forme à l'issue d'une année de fonctionnement.

Pour mémoire, ce département est un dispositif de transfert et de valorisation technologiques dans le domaine de la santé. Adossé à l'Institut de Recherche Santé STIC du Grand Campus, elle coordonne et développe des opérations de recherches appliquées, des contrats de recherche, prestations et expertises, pour développer l'innovation dans les entreprises.

Par courrier en date du 21 janvier 2011, Welience sollicite une reconduction de ce partenariat, à hauteur de 20.000 € pour l'année 2011.

A l'appui de cette demande, Welience présente le bilan de l'exercice 2010 avec notamment :

- la mise en place d'un système de pilotage des projets de recherche ;
- l'élaboration d'un « kit communication Santé » ;
- le développement des collaborations industrielles ;
- les actions ponctuelles de conseil ;
- les interactions avec les industriels et les chercheurs

En 2011, afin d'optimiser au mieux son intervention, Welience entend développer au niveau régional sa collaboration avec la filière pharmacie, voire au niveau national ou international...

Ce secteur de la santé / chimie (\approx 6.000 emplois) est historiquement important et a un potentiel de développement endogène et exogène pour notre territoire.

Le budget prévisionnel de l'activité pour 2011 s'établit à 100.000 € (voir annexe). Sur cette base, un plan de financement a été arrêté :

Collectivités partenaires	Montant 2009	Montant 2010	Montant sollicité	% participation
Région Bourgogne	50.000 €	50.000 €	40.000 €	40 %
Grand Dijon	25.000 €	25.000 €	20.000 €	20 %
Autofinancement	25.000 €	25.000 €	40.000 €	40 %
Total	100.000 €	100.000 €	100.000 €	100 %

Ce département d'uB-Filiale doit arriver à terme à s'autofinancer. Le budget ici présenté, montre que sa part d'autofinancement est en augmentation de 60 %.

Il est proposé d'accompagner Welience Santé et Technologies au titre de sa 3ème année de fonctionnement, soit à hauteur de 20.000 € pour l'exercice 2011, participation en diminution de 20 %.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention à uB-Filiale, d'un montant de 20.000 €, au titre de la troisième année de fonctionnement du département « Welience Santé et Technologies » ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération, effectuées ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.

6-1. Compte rendu financier de l'action (1)

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel subvention a été accordée. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme

POLE SANTE en € HT – Période du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2012

CHARGES (3)	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS (3)	Prévision	Réalisation	%
I. Charges directes affectées à l'action				I. Ressources directes affectées à l'action			
60 – Achat				70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
prestations de services				74- Subventions d'exploitation (2)			
Achats matières et fournitures	1 000			Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
Autres fournitures				-			
61 - Services extérieurs				-			
Locations immobilières et immobilières				-			
Entretien et réparation				Région(s):	40 000		
Assurance				-			
Documentation				-			
62 - Autres services extérieurs				Département(s):			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	70 000			-			
Publicité, publication				Commune(s):	20 000		
Déplacements, missions	19 000			-			
Services bancaires, autres				-			
63 - Impôts et taxes				Organismes sociaux (à détailler):			
Impôts et taxes sur rémunération				-			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel				Fonds européens			
Rémunération des personnels				CNASEA (emploi aidés)			
Charges sociales				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Autres charges de personnel				-			
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante	40 000		
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles							
68- Dotation aux amortissements				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
I. Charges indirectes affectées à l'action				I. Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement	10 000						
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL en € HT	100 000			TOTAL en € HT	100 000		

- (1) cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. (2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. (3) Ne pas indiquer les centimes d'euros. Dons en nature)